

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

| |
|---------------------------|
| numéro MLDC 260428 037 |
|---------------------------|

portant sur

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'INGÉNIERIE NÉCESSAIRES À LA CONCEPTION DU PROJET "DES RIVES QUI NOUS LIENT" DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "QUARTIERS DE DEMAIN"

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2122-22, alinéa 26°,

VU la délibération n°CM_260413_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU l'appel à projets international « Quartiers de Demain » visant à accompagner la transformation et la requalification de quartiers par des démarches innovantes de conception urbaine,

CONSIDÉRANT la candidature de la Commune de Lodève au projet intitulé « Des rives qui nous lient », déposée en juillet 2024 dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers De Demain »,

CONSIDÉRANT la décision de l'État, en septembre 2024, de retenir la candidature de la Commune de Lodève dans le cadre de ce dispositif et le lancement, en décembre 2024, d'une procédure de dialogue compétitif afin de sélectionner des équipes de conception chargées de travailler sur l'élaboration du projet,

CONSIDÉRANT la décision de la commission de dialogue compétitif, en octobre 2025, retenant l'Atelier du Rouget comme lauréat de cette procédure,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Lodève attribuant le marché correspondant à l'Atelier du Rouget,

CONSIDÉRANT les dépenses d'ingénierie nécessaires à la conception du projet et à la réalisation des études d'autorisation, programmées entre 2026 et le premier semestre 2028, pour un montant total estimé à cinq-cent-vingt-huit-mille-neuf-cent-quarante euros hors taxes (528 940 € HT),

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel de cette opération ci-dessous :

| | |
|------------------------------------|----------------|
| DSIL | 158 682 euros |
| Conseil Départemental de l'Hérault | 105 788 euros |
| Banque des Territoires | 105 788 euros |
| Conseil Régional Occitanie | 52 894 euros |
| Commune de Lodève | 105 788 euros, |

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la réalisation des études d'ingénierie nécessaires à la conception du projet « Des rives qui nous lient » dans le cadre du dispositif « Quartiers De Demain », pour un montant estimé à cinq-cent-vingt-huit-mille-neuf-cent-quarante euros hors taxes (528 940 € HT),

- **ARTICLE 2 : SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Régional Occitanie pour un montant de cinquante-deux-mille-huit-cent-quatre-vingt-quatorze euros (52 894 €),

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260428-Imc124494-AR-1-

1

Date de télétransmission : 28/04/26

Date de publication : 04/05/2026

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit avril deux mille vingt-six,

Le Maire
Claude LAATEB

